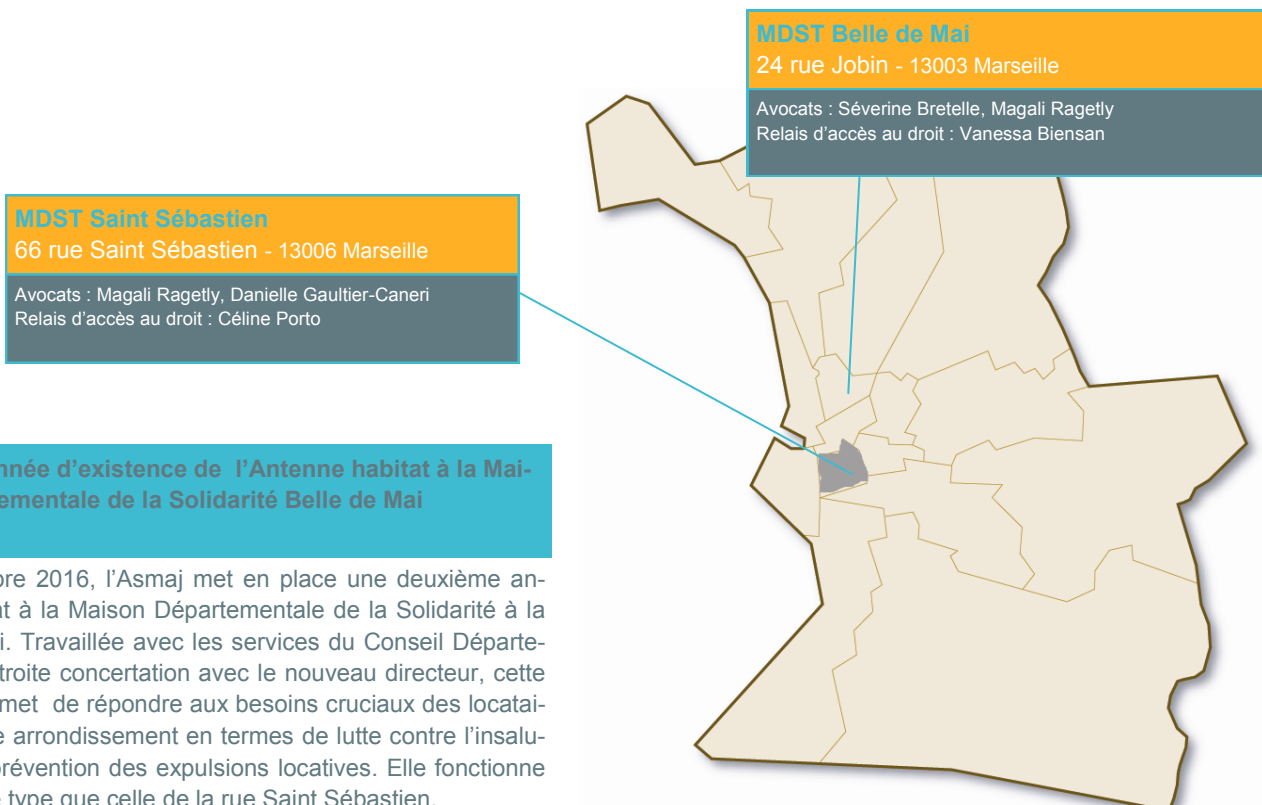


Bilan d'Activité 2017

Antennes habitat

Maison Départementale de la Solidarité Territoriale Saint Sébastien

Maison Départementale de la Solidarité Territoriale de la Belle de Mai



Première année d'existence de l'Antenne habitat à la Maison Départementale de la Solidarité Belle de Mai

En Septembre 2016, l'Asmaj met en place une deuxième antenne habitat à la Maison Départementale de la Solidarité à la Belle de Mai. Travaillée avec les services du Conseil Départemental en étroite concertation avec le nouveau directeur, cette antenne permet de répondre aux besoins cruciaux des locataires du 3ème arrondissement en termes de lutte contre l'insalubrité et de prévention des expulsions locatives. Elle fonctionne sur le même type que celle de la rue Saint Sébastien.

La convention Insertion par le Logement : Action sociale collective portant sur la période janvier à décembre 2017 se donne pour objet la réalisation de 100 mesures ASC - Accès aux droits portant sur deux sites : MDS Saint Sébastien et MDS Belle de Mai.

Ces mesures se déclinent concrètement pour le public et l'Asmaj par le service suivant :

- un conseil juridique
- un accompagnement juridico-administratif assuré à l'issue de la consultation
- une médiation entre logeur/logé en situation de conflit.

Une extension du territoire d'intervention

De fait, l'Asmaj étend son territoire d'intervention déjà couvert par la MDST Saint Sébastien : 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissement à celui du 3ème arrondissement couvert par la MDST Belle de Mai.

Si cette extension concerne un seul arrondissement, le choix de ce territoire est fondé sur la présence de logements privés dégradés habités par des personnes dont les situations de pauvreté et de détresse sont particulièrement prégnantes.

Compte tenu du profil social du public de ce territoire, l'articulation entre l'intervention de l'Asmaj et celle des travailleurs sociaux est particulièrement nécessaire pour une recherche de solutions concertées et la mobilisation de dispositifs complémentaires.

Rapport d'activité 2017

Les objectifs des antennes habitat

La proposition de l'Asmaj est validée par voie de convention sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au Droit dans le domaine du logement des personnes en fragilité sociale en leur donnant la possibilité de connaître leurs droits, leurs obligations et les moyens à mettre en œuvre.
- Résoudre les conflits entre locataires et propriétaires par le recours à la médiation.
- Croiser les compétences juridiques et sociales autour de l'Habitat.

La spécificité du partenariat MDST/Asmaj fondée sur une démarche d'accès au droit et de médiation intégrée

L'implantation de ces deux antennes habitat au sein des MDST donne tout le sens d'un accès au droit, vecteur de lutte contre l'exclusion si tant est qu'il soit articulé de manière opérationnelle avec l'intervention sociale.

C'est la raison pour laquelle l'Asmaj propose de sensibiliser les travailleurs sociaux à la pertinence et à l'utilité sociale de cette articulation en appliquant une démarche intégrée

C'est également l'enjeu de ce partenariat que de faire évoluer les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux en tenant compte des problématiques juridiques et des intervenants de l'Asmaj sur les dispositifs sociaux.

BILAN DE L'ACTION SUR LES 2 SITES

La fréquentation

La moyenne du nombre de personnes reçues en 2017 est de 5 personnes par permanence sur la MDST Saint Sébastien et 5 personnes sur la MDST 3ème arrondissement.

MDST Saint Sébastien : 142 personnes ont été orientées au cours de l'année 2017. 98 personnes ont été reçues et ont pu bénéficier d'une consultation juridique liée à l'habitat. L'orientation et la fréquentation restent constantes par rapport à l'année 2016 (141 orientations pour 93 personnes reçues)

MDST BELLE DE MAI : 114 personnes orientées et 90 personnes sont reçues au cours de l'année 2017.

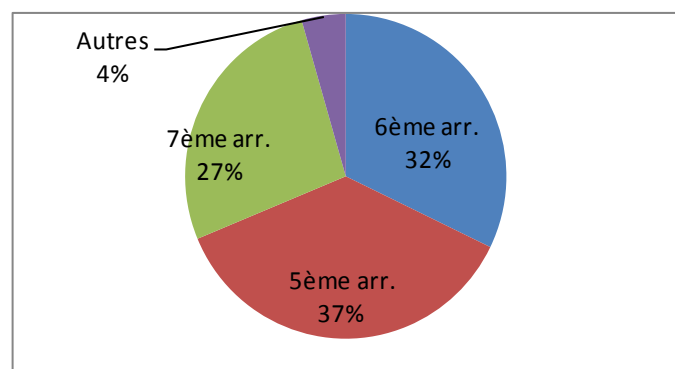
Les mesures ASC entre prévisionnel et réalisé

L'objet de la convention prévoit la réalisation de **100** mesures ASC. En 2017, l'Asmaj a finalement réalisé **133 mesures** ; soit un dépassement de 10% par rapport aux prévisions validées par la Commission Permanente du 16 décembre 2016.

Profil du public

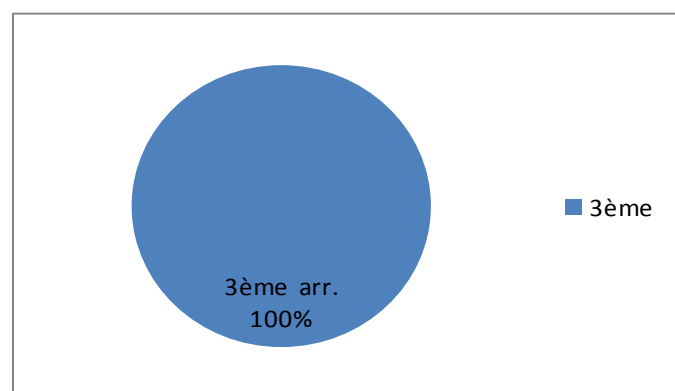
Origine géographique

MDST Saint Sébastien



Comparatif 2016/2017 : une baisse de 23% des personnes du 6ème arrondissement au bénéfice des habitants du 5ème arrondissement t : + 17% et du 7ème arrondissement dont la population a plus que doublé.

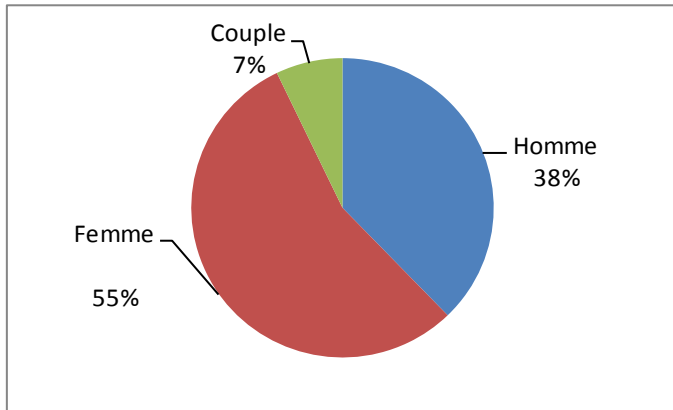
MDST Belle de Mai



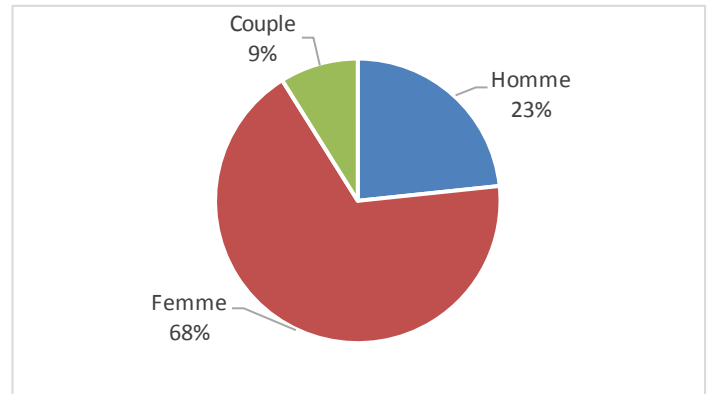
La répartition du public correspond aux territoires indiqués dans la convention. A noter la couverture du 3ème arrondissement.

Sexe

MDST Saint Sébastien



MDST Belle de Mai

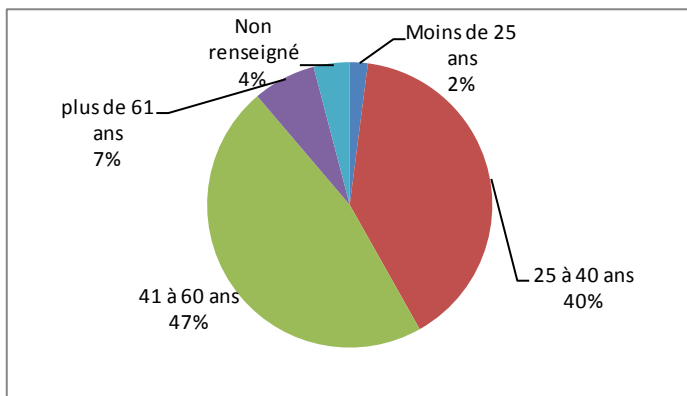


Les deux antennes enregistrent une dominante féminine mais plus accentuée à la MDST de la Belle de Mai en 2017 et une baisse du nombre de situations exposées par les hommes depuis 2016 sur la MDST Belle de Mai ainsi qu'un très faible taux de participation des couples.

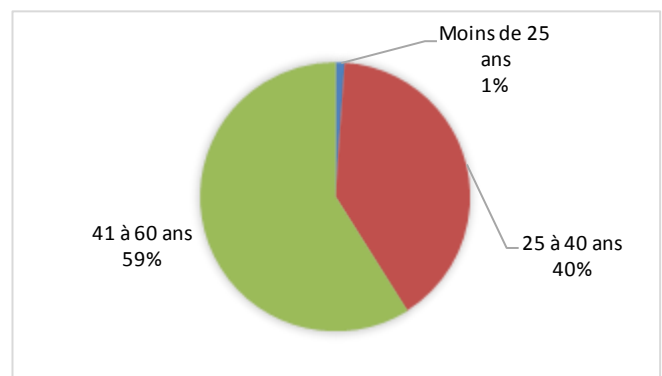
Comparatif 2016/2017 ; A noter des changements relatifs à la fréquentation de la population masculine avec une augmentation de 6 points à l'antenne de St Sébastien pondérée par une baisse de 6 points à l'antenne de la Belle de Mai.

L'âge

MDST Saint Sébastien



MDST Belle de Mai



Pour la MDS Saint Sébastien, on note une baisse du nombre de personnes reçues ayant moins de 25 ans et une augmentation des 41/60 ans (+5 points) et des + de 61 ans (+3 points).

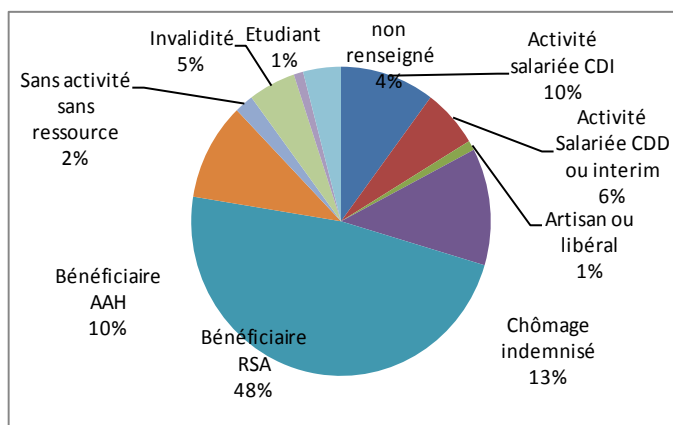
Pour la MDS Belle de Mai, on note une baisse du nombre de personnes reçues âgées de moins de 25 ans (-6 points) et des 25/40 ans (-8 points) et une augmentation des 41/60 ans avec 14 points supplémentaires par rapport à 2016.

La moyenne sur les deux antennes habitat est de : 40% pour les 25 - 40 ans et de 53% pour les 41 - 60 ans. Le nombre de personnes âgées entre 25 et 40 ans est beaucoup plus important que dans les antennes généralistes fréquentées par 27% de cette catégorie d'âge.

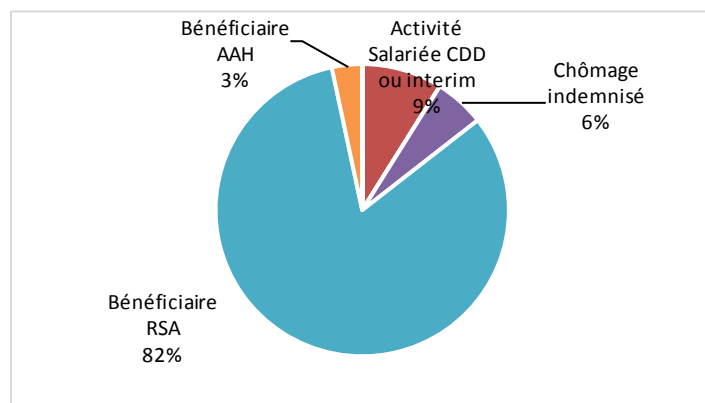
Rapport d'activité 2017

Situation sociale

MDST Saint Sébastien



MDST Belle de Mai



Le public reçu bénéficie principalement de minima sociaux .

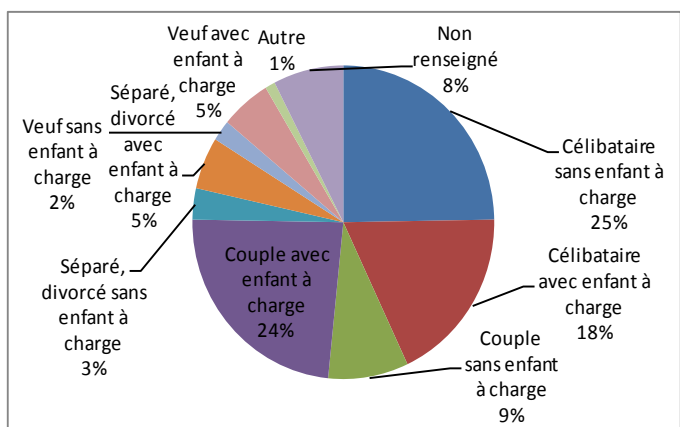
Il est de ce fait fragilisé par de faibles ressources permettant difficilement ou pas d'accompagner l'augmentation des charges inhérentes à une location et à la mise en œuvre d'actions leur permettant de faire valoir leurs droits. On enregistre pour la MDST Saint Sébastien une augmentation de 10 points des personnes bénéficiaires du RSA et de 4 points de salariés en CDI et baisse de 8 points des chômeurs indemnisés.

La population de la MDST Belle de Mai est en très grande précarité puisque 82% des personnes reçues sont bénéficiaires du RSA.

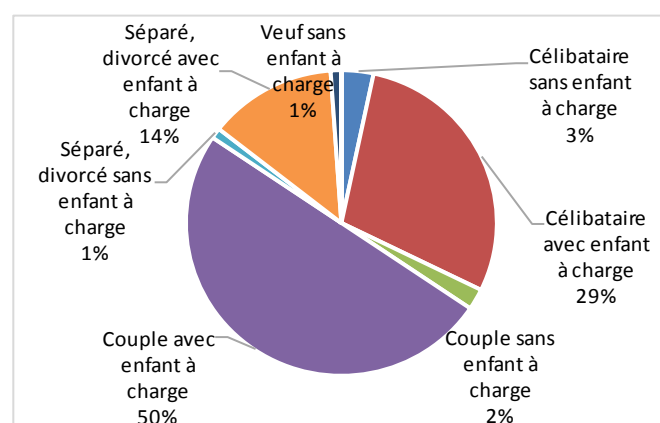
Les salariés, usagers de la permanence sont reçus principalement dans le cadre de procédure en résiliation de bail (assignation).

Situation familiale

MDST Saint Sébastien



MDST Belle de Mai



Les problématiques liées à l'habitat sont majoritairement exposées principalement par des familles avec enfants à charge.. A noter que les permanences de la MDST Belle de Mai sont consultées principalement par une population chargée de famille à la différence de l'antenne de Saint Sébastien. Environ 36% d'entre elles sont des familles monoparentales. Cette situation d'isolement de la mère de famille ainsi que sa responsabilité parentale constitue une caractéristique dominante du public.

Objet de la demande

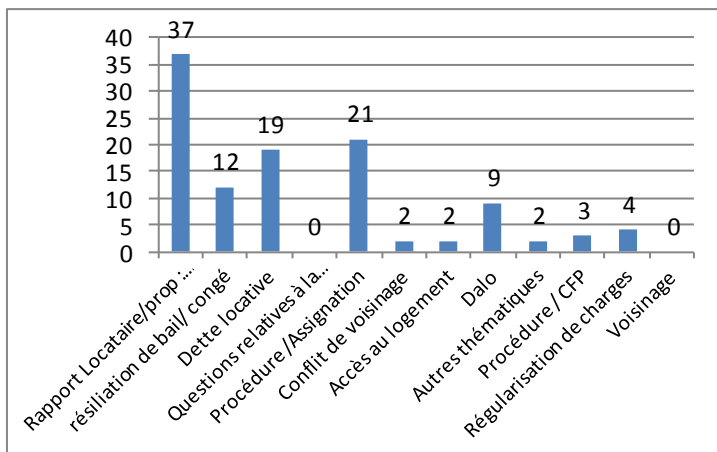
111 problématiques ont été abordées au cours des 98 consultations effectuées à la MDS Saint Sébastien, tandis que 116 problématiques ont été abordées à MDS Belle de mai lors des 90 consultations.

Plusieurs consultations donnent lieu à l'exposé de problématiques multiples.

Sur les 2 permanences confondues les problématiques abordées concernent principalement le rapport locataire / propriétaire et notamment les litiges concernant les travaux / insalubrité ainsi que les droits et devoirs du locataire et du propriétaire.

Lors des consultations, il est utile de prendre le temps de reconstituer l'historique de la relation propriétaire/locataire dans la mesure où une demande de travaux qui n'a pas trouvé de réponse auprès d'un propriétaire peut évoluer vers une situation d'impayés de loyer.

MDST Saint Sébastien



Les résultats sont en valeur réelle.

A noter que les problématiques juridiques sont plus diversifiées à la permanence de Saint Sébastien qu'à celle de la Belle de Mai. la problématique liée à l'état du logement reste toutefois majeure sur les 2 permanences

Nous observons sur la MDST Saint Sébastien une augmentation du nombre de personnes reçues dans le cadre d'une procédure judiciaire procédure en résiliation de bail ou commandement de quitter les lieux, soit 22% du public alors que cela représenter 18% du public reçu en 2016.

Pour la permanence MDST Belle de mai, nous constatons une importante demande concernant la procédure DALO (recours et suivi du dossier en lien avec la préfecture)

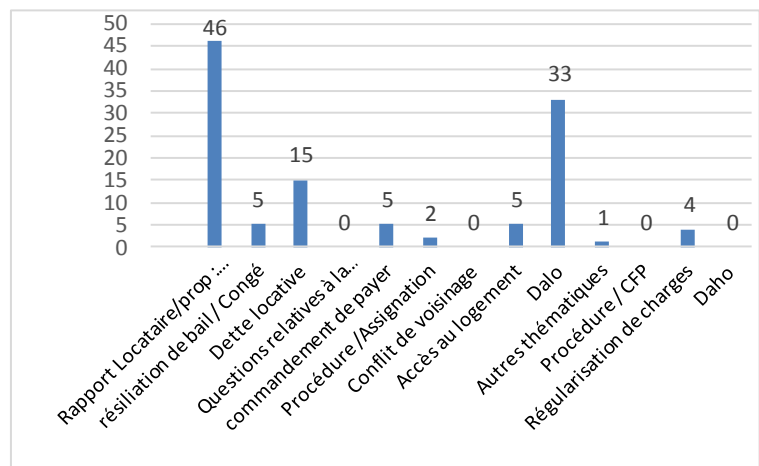
En effet, ce même locataire peut suspendre volontairement le versement de son loyer en guise de « représailles » ou mode de pression sur le propriétaire pour obtenir gain de cause.

C'est spécifiquement dans ce type de situation que la communication est interrompue entre locataire et propriétaire et que l'intervention du relais d'accès au droit après consultation s'avère pertinente et efficace dans un objectif premier de compréhension respective des demandes et attentes.

Pour les dettes locatives, il s'agit essentiellement de vérifier si celles-ci sont réellement dues notamment dans le cadre de régularisations de charges / augmentation du loyer.

Cette validation juridique de la dette par l'avocat peut suffire à trouver une solution en terme de paiement échelonné de la dette.

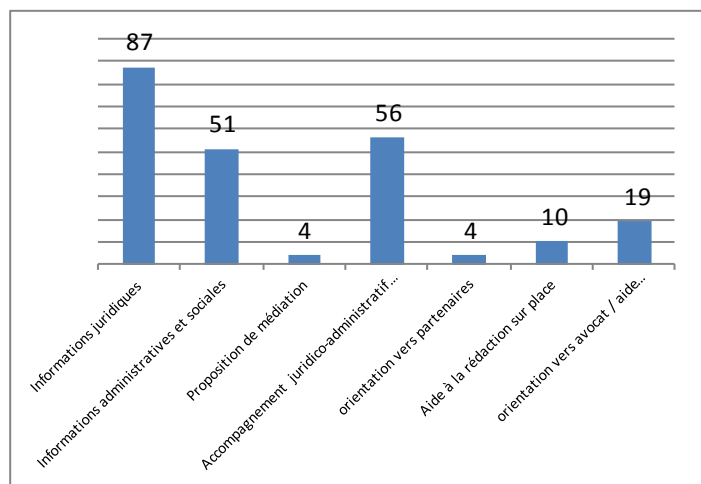
MDST Belle de Mai



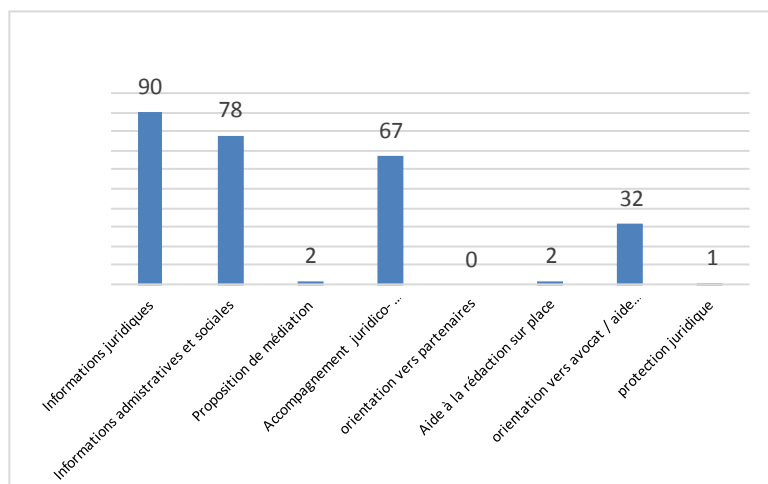
Rapport d'activité 2017

Les réponses apportées à l'issue de la consultation

MDST Saint Sébastien



MDST Belle de Mai



Les problématiques abordées ont fait l'objet de multiples réponses avec essentiellement une réponse juridique.

Pour la permanence MDST St Sébastien, 87 réponses juridiques ont été apportées pour les 98 consultations effectuées quant à la MDST Belle de Mai, toutes les consultations ont bénéficié d'une réponse juridique.

Les informations administratives et procédurales relèvent aussi bien de la procédure judiciaire, de l'accès aux droits sociaux que des modalités d'accès et de participation au processus de médiation.

L'ensemble des problématiques abordées a pour objectif d'obtenir un éclairage juridique (suis-je dans mon droit, ai-je le droit de recourir à ..) ainsi que la mise en œuvre de préconisations soit par le biais de la médiation, d'orientation, d'aide à la rédaction et surtout par un accompagnement juridico-administratif permettant de rendre effectif les préconisations effectuées par l'avocat.

Il s'agit la plupart du temps d'une information pratique sur la mise en œuvre des dispositifs juridiques basée sur l'expertise de l'Asmaj et d'une présentation comparée entre accès à la justice et accès à la résolution amiable. Cette dernière se réalise plus souvent par le biais du relais d'accès au droit qui a l'issue de la consultation assure une fonction d'intermédiation entre le propriétaire et le locataire sans obligation de rencontre, le propriétaire étant souvent rétif à cette proposition.

Il est à noter que les mesures ASC portent sur cette fonction d'accompagnement juridico-administratif et d'intermédiation assuré par le relais d'accès au droit. Les consultations juridiques assurées par l'avocat constitue non seulement un préalable à cet accompagnement mais également à un temps d'élaboration d'un plan d'action pertinent au regard de la situation des personnes et de leur aptitude à s'engager dans les démarches préconisées notamment vis-à-vis du propriétaire.

La médiation

6 situations ont été orientées vers une médiation. Le peu d'orientation vers la médiation vient du fait de la réticence des locataires à rencontrer leur propriétaire dans le cadre d'une médiation .

Toutefois, le déclenchement de cette invitation à médiation nous permet de constater une amélioration de la situation voir un accord trouvé pour la totalité des dossiers orientés en médiation.

L'accompagnement juridico-administratif

Pour la MDST Saint Sébastien

66 nouveaux usagers ont bénéficié de cet accompagnement (sur place ou au siège de l'association), soit plus de la moitié des usagers sachant qu'une quinzaine de dossiers de l'année 2017 est toujours en cours de traitement.

Pour la MDST Belle de Mai

69 accompagnements juridico-administratif ont été assurés auprès de 80% du public reçu. Cette prise en charge de l'accompagnement sur ce site vient principalement de la grande précarité du public reçu.

Une mesure de soutien et d'accompagnement

Cet accompagnement se définit comme un soutien actif dans les démarches administratives et juridiques liées à l'habitat en vue de restaurer le lien entre propriétaire et locataire.

Il assure également une fonction pédagogique auprès de l'usager pour lui donner les clés de compréhension de la dimension contractuelle qui le lie au propriétaire : ex : augmentation de loyer, régularisation de charges, travaux. In fine, l'objectif est de mieux appréhender les situations à venir dans le cadre de la gestion de leur logement.

En ce sens, il participe à une démarche de prévention de futurs litiges.

Le déroulement des accompagnements juridico-administratifs

Ces accompagnements se déroulent au siège de l'Asmaj en majorité en présence de l'usager afin que celui-ci adhère et comprenne la démarche effectuée.

Le temps de l'entretien permet aussi de revenir sur les termes de la consultation et la compréhension qui en résulte. Il vise également à identifier la capacité de l'usager à mettre en œuvre les préconisations. Ces accompagnements se traduisent par la rédaction de courrier (propriétaire / administrations...), des appels téléphoniques (contacte bailleur, avocat), remplissage de dossier etc.

Ils permettent dans la majeure partie des situations de trouver une solution amiable ou d'apporter des réponses au locataire.

Dans la mesure où un accompagnement serait infructueux et que la situation ne tendrait pas à s'améliorer, une orientation vers une procédure judiciaire est toujours proposée à l'usager

Tout accompagnement donne lieu à une réponse qu'elle soit amiable ou judiciaire permettant à la fois :

Pour l'usager de :

- Comprendre le contexte légal dans lequel il se situe
- S'approprier sa situation
- D'être accompagné dans la recherche de solution
- Acquérir des notions de droit liées à ses problématiques

Pour le relais d'accès au droit de :

- Proposer un temps d'échange et d'écoute privilégié visant à faire émerger le ressenti des usagers (peur de perdre son logement, crainte de se confronter au propriétaire...), les rassurer sur leur aptitude à faire valoir leurs droits et l'impact des démarches sur l'évolution de leur situation.
- Se constituer une expertise fondée sur des recherches juridiques effectuées auprès des avocats et partenaire du droit ; expertise déclinée au bénéfice de l'usager.

Un accompagnement habitat à long terme

La principale particularité des accompagnements juridico-administratifs dans le cadre des permanences Habitat tient de la longévité de ceux-ci.

En effet, il s'agit d'accompagnements à plus long terme que ceux assurés dans le cadre des antennes généralistes.

Pour exemple, les démarches de recherches de logement dans le cadre d'insalubrité, de résiliation de bail ou d'une procédure judiciaire nécessitent d'actionner différents dispositifs simultanément.

Ces derniers doivent être accompagnés dans la constitution des dossiers comme dans leur suivi afin que les démarches mises en œuvre puissent aboutir et que la famille puisse envisager une solution de logement stable et pérenne.

De ce fait, il peut se passer entre 1 an et demi et 2 ans entre la saisine de l'Asmaj et un relogement voir plus pour quelques cas exceptionnels nécessitant d'actionner toutes les voies de recours judiciaires.

Rapport d'activité 2017

Enjeux de l'accompagnement : études de cas

Cas n°1

Objet de la demande : L'orientation de Madame M, mariée, 3 enfants, par son travailleur social sur la permanence se fait suite à la réception d'un courrier de la Commission Départementale de Médiation des BDR qui indiquait que le recours DALO initié par Madame M ne pouvait pas être instruit. Il manquait des documents notamment une attestation indiquant que les locaux étaient impropres à l'habitation insalubres ou dangereux.,

Réponses apportées : Renseignements juridiques donnés sur la procédure DALO et également sur la procédure à initier pour contraindre le propriétaire à effectuer les travaux.

Le relais d'accès au droit indique les démarches et courriers qu'il peut initier dans le cadre de l'accompagnement juridico administratif pour aider le ménage dans ces différentes procédures. A l'issue de la permanence un retour sera fait par courriel au travailleur social référent de la MDST.

Accompagnement juridico-administratif :

Un rendez-vous est fixé, avec le ménage, au siège de l'Asmaj afin de déterminer le plan d'action proposé dans le cadre de l'accompagnement juridico administratif. Prioriser les démarches, sollicitation des services compétents, vigilance sur les délais de recours.

Un courrier est adressé au service compétent pour obtenir l'attestation demandée dans le cadre du DALO dans le délai imparti et demander la visite du logement du ménage par un agent de la ville avec à l'appui des photos prises par le ménage. Un mois plus tard et la visite du technicien territorial faite, le ménage reçoit un courrier du service d'hygiène indiquant qu'une mise en demeure a été envoyée au propriétaire de faire les travaux dans un délai de deux mois. Passé ce délai et si les travaux n'ont pas été réalisés, le ménage doit relancer le service par écrit pour éviter le classement de ce dernier.

Le relais informe de cette démarche et reste vigilant quant au délai pour relancer ce service.

En parallèle, le courrier du service d'hygiène est transmis à la commission DALO afin que le dossier puisse être instruit.

Le ménage a reçu la notification de la décision de la commission DALO les reconnaissant prioritaires et devant être

relogés. La suite de l'AJA sera axée sur la procédure DALO, sur la vigilance sur les voies de recours et la saisine éventuelle du Tribunal administratif avec avocat dans le cadre de l'aide juridictionnelle et l'accompagnement du ménage vers une procédure judiciaire pour réclamer les travaux au propriétaire dans l'attente d'une proposition de logement par la Préfecture.

Cas n°2

Objet de la demande : Monsieur K est venu dans le cadre de la permanence Habitat orienté par son travailleur social référent afin de faire des vérifications concernant le montant de ses charges locatives et notamment une consommation anormale d'eau.

Réponses apportées : En l'absence de justificatifs fournis par le bailleur, l'équipe se prononce uniquement sur la légalité des sommes réclamées. Il est proposé à Monsieur K de contacter le bailleur afin d'obtenir les justificatifs concernant les sommes réclamées

Accompagnement juridico-administratif :

Plusieurs courriers ont été adressés au bailleur en vue d'obtenir les éléments justifiant les charges locatives réclamées. Des échanges de mails ont été effectués avec le bailleur afin de lui indiquer les éléments légaux à transmettre à son locataire pour justifier des sommes réclamées. Malgré de nombreuses relances aucun document n'a été transmis par le bailleur qui a par ailleurs assigné le locataire en justice.

Cas n°3

Objet de la demande : Madame S. est orientée vers la permanence de l'ASMAJ car son propriétaire n'effectue pas les travaux lui incombant. Les demandes de la locataire ont toujours été verbales.

Réponses apportées :

Renseignements sur les procédures judiciaires : après avoir mis en demeure le propriétaire, possibilité de saisir le tribunal d'instance avec un avocat au titre de l'aide juridictionnelle.

Explication de la médiation.

Information sur les obligations du propriétaire et celles du locataire.

Accompagnement juridico-administratif

Une mise en demeure est formalisée et envoyée au propriétaire avec des photos à l'appui.

Un signalement en parallèle est fait au service d'hygiène et de sécurité. Un dossier de demande d'aide juridictionnelle est constitué pour la désignation d'un avocat pour initier la procédure près du tribunal d'instance.

Les visites à domicile au service du diagnostic

Suite aux besoins mis en évidence par les situations évoquées lors des permanences Habitat, il a été proposé de constituer un groupe de médiateurs qui assureraient des visites à domicile. Ces dernières ont démarré au début du 1^{er} trimestre 2017

Elles ont pour objectif de :

- Dresser un bilan de l'état du logement
- Réaliser des photographies des lieux
- Procéder au métrage
- Compléter avec la famille la fiche de signalement de lutte contre l'Habitat Indigne.

Ces informations permettent d'avoir un éclairage neutre sur l'état du logement et ainsi faciliter la mise en place d'actions par le Relais d'accès au Droit et l'avocat. Les retours des visites effectués par les médiateurs ne sont utilisés qu'à titre consultatif et ne servent en rien pour toutes actions ou procédures judiciaires.

Dans un premier temps les médiateurs ainsi que les relais d'Accès au Droit ont effectué une formation auprès de la fondation Abbé Pierre le 15 mars 2017. Cette formation a permis aux participants d'acquérir des notions liées à l'insalubrité et l'indépendance d'un logement.

Dans un second temps une rencontre entre les relais d'accès au Droit et les médiateurs a eu lieu à l'Asmaj, le 30 mars 2017. Cette rencontre avait pour objectif d'établir des outils communs permettant aux médiateurs d'effectuer dans de bonnes conditions les visites à domicile (Imprimé de demande de visite à do-

-micile, fiche de signalement) et clarifier les modalités d'intervention (envoi de mail commun, prise en charge de la visite, retour aux RAD).

Au cours de l'année 2017, les permanences Habitat ont généré **13 visites à domicile soit 7 % des consultations.**

Ces visites à domicile ont pour objectif de faire un bilan de l'état des logements pour :

- Adresser des courriers aux bailleurs afin de les informer des dysfonctionnements du logement et ainsi demander des travaux
- Préparer les rencontres de médiation avec le bailleur
- Eclairer sur la potentialité de constituer un dossier DALO ou diligenter une action en justice
- Constituer des éléments pour entrer en lien direct avec les bailleurs, agence, syndic, compagnie d'assurance.

La complémentarité des interventions entre relais d'accès au droit et travailleur social

Au-delà d'un travail effectué dans le cadre des accompagnements juridico-administratif, le relais d'accès au Droit a un travail important de restitution et de collaboration auprès des travailleurs sociaux de la MDST concernant la mise en œuvre des préconisations faites lors de la permanence.

Les travailleurs sociaux bénéficient d'un retour systématique par courriel après chacune des permanences sur les informations données aux familles et toutes les actions menées par l'Asmaj dans le cadre des accompagnements. L'objectif est d'associer la réponse juridique à l'accompagnement social global effectué par les référents sociaux.

Si le Relais d'Accès au Droit n'est pas mobilisé comme personne ressource pour les travailleurs sociaux de la MDST de la Belle de Mai (comme c'est aujourd'hui le cas à la MDST de Saint Sébastien), il les renseigne souvent lors des consultations quand ces derniers accompagnent les usagers.

Lors du comité de pilotage du 17 Mars 2017, le responsable de la MDST Belle de Mai fait valoir un satisfecit des travailleurs sociaux sur l'intérêt de la permanence habitat en termes de service pertinent vis-à-vis des problématiques juridiques, de réponse complémentaire à l'intervention sociale et d'aide concrète dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Rapport d'activité 2017

Les séances d'études de cas : Un travail coopératif

Les différents temps de communication de l'Asmaj en faveur des travailleurs sociaux sur les enjeux et fonctions de l'antenne habitat font place à des temps d'échanges autour d'études de cas. Assurés par le binôme avocat/relais d'accès au droit, ils assurent à la fois une fonction de formation à partir de cas concrets et un temps de mutualisation des connaissances juridiques et sociales.

Ils permettent également de :

- Identifier clairement les fonctions assurées par chacun des intervenants et les articulations nécessaires.
- Évaluer les résultats issues des démarches respectives.
- Elaborer des stratégies d'action au regard de l'évolution des situations des personnes et des réponses obtenues à l'issue des démarches initiées respectivement par les services sociaux et les intervenants du droit.
- Diffuser une culture juridique dans le domaine de l'habitat dans une approche heuristique.

Ces perspectives se dessinent à partir d'une volonté réaffirmée des travailleurs sociaux de poursuivre cette action partenariale dont la dimension opérationnelle demeure un axe d'amélioration constant.

Perspectives pour la convention 2018

Concrètement, pour 2018, l'Asmaj se propose de :

- Organiser 4 permanences d'accès au droit mensuelles sur les 2 sites
- 40 permanences juridiques portant sur la problématique habitat,
- accueillir 200 personnes reçues en consultations
- accompagner 50% du public sur le plan juridique et administratif.
- assurer 100 mesures d'accompagnement

Diagnostic logement

A la demande des membres de l'équipe des deux antennes, les médiateurs poursuivront les visites à domicile afin d'éclairer démarche à impulser.

Ces derniers permettront d'évaluer l'état de l'habitat et mobiliser en fonction la démarche juridique, judiciaire ou de médiation adaptée.

Droit / Médiation

Les permanences sont animées par un duo d'intervenants de l'Asmaj : un avocat et un relais d'accès au droit.

Sur l'antenne de la Belle de Mai, un nouveau médiateur participe aux permanences en proposant autant que de besoin d'effectuer une visite à domicile.

L'équipe de l'Asmaj mobilise également une équipe de médiation au siège de l'association pour traiter à l'amiable les litiges entre locataires et bailleurs.

Modalités d'accompagnement

Selon la difficulté des situations ou la vulnérabilité du public, les travailleurs sociaux peuvent accompagner physiquement les personnes orientées.

Au cours ou à l'issue des consultations juridiques, le relais d'accès au droit impulse une mesure d'accompagnement en collaboration avec les travailleurs sociaux référents de la MDST.

Cette démarche vise à.....

- Rapprocher les acteurs de la justice et du social

La permanence habitat au sein de la MDST St Sébastien a permis d'intégrer dans l'offre de services des travailleurs sociaux une proposition intégrée et articulée entre accompagnement social et accompagnement juridico-administratif.

Depuis septembre 2016, une nouvelle antenne habitat a vu le jour à la MDS de la Belle de mai. Celle-ci bénéficie de l'expérience la première antenne.

- Travailler l'articulation entre Antenne Habitat de l'Asmaj, Permanence Habitat de l'ADIL et la CCAPEX du 3^{ème} arrondissement. L'Asmaj sollicite depuis fin 2015 et 2016 une réunion de travail avec l'ADIL permettant d'identifier les situations susceptibles d'être orientées vers la CCAPEX ou l'antenne habitat.

- le traitement des situations orientées par les travailleurs sociaux de la MDS vers les permanences de l'Asmaj : 2 demi-journées par mois. 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois.

- le traitement des situations des personnes qui ne bénéficient d'aucun accompagnement social vers les permanences de l'ADIL- l'orientation des situations de médiation de l'ADIL vers l'ASMAJ

- la participation de l'Asmaj à la CCAPEX du 3^{ème} arrondissement.

